

Le budget de l'Inami risque d'un peu déraper

Hépatite C et soins dentaires. Une sous-estimation des remboursements qui leur sont liés a conduit à un risque de dérapage de 101,6 millions. Pas vraiment dramatique.

BENOÎT MATHIEU

Vous connaissez l'adage, pour l'avoir suffisamment entendu. Prévenir, c'est guérir. S'il peut s'appliquer en diverses circonstances, il prend tout son sel lorsqu'il vise le budget des soins de santé. Forcément.

La preuve encore ce lundi, après la réunion du Comité de l'assurance de l'Inami – l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, à savoir l'institution qui gère notamment les soins de santé à la belge. Sur recommandation de la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open Vld), l'Inami vient d'instituer un groupe de travail (dites: une task force) dont la mission est de proposer, au plus tard pour début juin, des pistes permettant de dégager 100 millions

de plus dans le budget des soins de santé.

Que s'est-il donc passé? Parce que le budget 2016 de l'Inami n'est pas si vieux que cela: il a été adopté fin octobre, pour un montant total de 23,617 milliards d'euros. C'est simple: comme le suivi des dépenses publiques est de plus en plus à la mode, une mise à jour des estimations dudit budget a été réalisée début février. Et a laissé apparaître ceci: un risque de dérapage de 101,6 millions. Vous avez bien lu: un risque de dérapage. Il ne s'agit donc pas, pour l'heure, d'un trou dans le budget des soins de santé. Simplement, si on laisse filer sans rien faire, on risque d'en créer un, de trou.

L'Inami a déjà vu pire

La cause de ce dérapage potentiel se situe dans le secteur des médicaments. Avec, en tête, un traitement contre l'hépatite C; il devait être remboursé à partir de juillet 2015 aux malades de stade trois et quatre. Sauf que non: le rembourse-

ment a démarré dès le mois de janvier et a concerné également les personnes au stade deux. Résultat, d'une estimation de 900 patients, on est déjà passé à 1.500. Du coup, le budget dérape.

Autre facteur avancé, même si plus marginal: les soins dentaires. C'était le plan. À partir de 2016, toute personne n'ayant pas rendu une petite visite de courtoisie à son dentiste en 2015 allait payer un ticket modérateur majoré – la mesure a en attendant pris du retard. Ce qui n'a pas empêché le Belge de se ruer chez son dentiste.

Voilà pour les causes. Quant à la conséquence, il faut la relativiser, au vu du poids total du budget des soins de santé. Et des économies passées et à venir: 355 millions en 2015 et 3,2 milliards sur toute la législature. Le groupe de travail ne devrait donc pas trop suer. Et dispose déjà de pistes. Puisque le risque se situe dans le secteur du médicament, c'est de là que devrait naître la solution, glisse-t-on du côté des mutualités.

23,617 milliards €

Le budget 2016 de l'Inami est de 23,617 milliards d'euros. De quoi relativiser le risque de dérapage de 101,6 millions détecté début février.